

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration

**Séance du 13 octobre 2025**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2025-2026 DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le treize octobre  
A dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 29 septembre 2025, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents 8

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Ghénia BENSAOU, Mme Nora ZARLENGA, membres du Conseil Municipal

Mme Marie-Thérèse RIDOUX, M. François LEBEAU, Mme Evelyne VERNET, M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services  
Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS  
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Etaient excusés :

Mme BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration  
Mme Gisèle CUCHET, M. Karim DJILALI, Mme Sidonie MARCHAL membres du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Le Programme de Réussite Éducative (PRE), porté par le CCAS de la Ville de Montbéliard, accompagne les enfants et jeunes de 2 à 18 ans qui rencontrent des difficultés dans leur parcours.

La coordonnatrice PRE construit, avec l'adhésion des familles, un accompagnement sur mesure adapté aux besoins : scolarité, santé, socialisation, parentalité...

Les référents de parcours assurent le suivi individuel avec l'appui des professionnels et partenaires locaux.

Le PRE a pour finalité de lever les obstacles à la réussite éducative, en mobilisant un accompagnement individualisé et partenarial.

Ses principaux objectifs sont :

- L'accompagnement individualisé des enfants et des familles ;
- Le soutien à la parentalité ;
- L'accès aux soins et aux droits ;
- La prévention du décrochage scolaire.

Le PRE poursuit son développement sur 2025-2026 autour de trois axes majeurs.

## Axe 1 : Soutien à la santé mentale de 3 à 11 ans

### L'Espace d'écoute du PRE : Soutien psychologique

Mise en place d'un espace de parole et d'écoute, destiné aux enfants, jeunes/parents accompagnés par le PRE.

**Objectifs** : écouter pour mieux orienter ; renforcer l'accompagnement global du parcours éducatif mise en place par le PRE, prévenir les situations de mal-être, soutenir la parentalité...

#### **Modalités pratiques :**

- Orientation par la Coordonnatrice PRE,
- Séances individuelles de 1h (limitées à 5 séances maximum par famille),
- Permanences mensuelles au CCAS assurées par une psychologue mandatée, confidentialité et suivi rigoureux.

### Accompagnement individuel en Equithérapie (thérapie et soins)

**Objectif** : Utiliser la relation au cheval comme outil thérapeutique afin de travailler sur les compétences psycho-sociales, la régulation émotionnelle et comportementale, ainsi que sur le développement corporel et cognitif.

L'équithérapie vise à accompagner les enfants et jeunes présentant des besoins spécifiques dans une logique de soin.

#### **Modalités pratiques :**

- Interventions assurées par des praticiens qualifiés (éducateurs spécialisés, moniteurs, coachs ou thérapeutes), dans une posture d'équithérapeute à visée de soin,
- Séances réparties sur 10 mois, hors trêves estivales et hivernales,
- En moyenne 2 séances individuelles d'1h par mois,
- Ajustement possible de la durée, de la fréquence et des modalités des séances en fonction de l'évolution de l'enfant, des objectifs thérapeutiques définis et des contraintes liées à la prise en charge.

### Ateliers Inter-PRE en médiation équine - Maternelles

**Objectif** : Proposer aux enfants de maternelle un accompagnement pédagogique et éducatif à travers la médiation équine. Ces ateliers visent à favoriser le développement global de l'enfant (expression, confiance, socialisation, motricité) en s'appuyant sur des objectifs éducatifs et thérapeutiques partagés par l'ensemble des bénéficiaires du groupe.

#### **Modalités pratiques :**

- Groupes restreints et identiques de 4 enfants maximum, maintenus sur un cycle de 5 à 6 séances afin de garantir la continuité et la qualité du suivi,
- Séances semi-collectives d'1h30, encadrées par au moins deux intervenants spécialisés,
- Possibilité d'adapter la composition des groupes en fonction des besoins identifiés,
- Entre 5 et 8 bénéficiaires au total, rassemblés autour d'un thème défini en amont avec le PRE et les équipes accompagnantes.

#### **Exemples de thèmes :**

- \* « *Régulation des émotions* » - *les 4 émotions principales*
- \* « *Bouge tes sens* » - *les 5 sens*
- \* « *Bouge ton corps* » - *mouvement et cadre*
- \* « *Communication & Besoins* » - *communication et expression des besoins, attention à l'autre et à soi*
- \* « *Être et Faire ensemble* » - *cultiver l'esprit d'équipe, la coresponsabilité et la coopération*
- \* « *Quel Super-héros suis-je ?* » - *identifier ses forces et comprendre ses difficultés*

## Axe 2 : Accompagnement à la scolarité dès le CP

### Accompagnement individuel avec l'Orthopédagogie : Evaluation des difficultés d'apprentissage dès le CP (milieu scolaire, CCAS ou Cabinet)

#### Objectifs :

- Détection dès l'entrée en école élémentaire des difficultés d'apprentissage ;
- Permet de fixer des objectifs clairs et de repérer les points d'effort à travailler avec l'enfant/ le jeune et sa famille en lien avec l'enseignant(e).
- Soutien aux enfants neuroatypiques (DYS, TDAH, TND) en complément du droit commun
- Suivi individuel qui réduit l'écart de non prise en charge en l'absence et/ou l'attente des suivis orthophoniques ;

#### Modalités pratiques :

- Accompagnement individualisé avec **4 séances personnalisées et un bilan final** qui peut être utilisé dans le cadre de démarches administratives (dossier MDPH, demande de subvention ou cofinancement).
- Durant les 4 séances, proposition de pistes de travail et l'orthopédagogue engage le jeune dans des premières actions concrètes.
- Cette démarche permet aux familles de repartir avec un document structuré et aux jeunes de commencer à bénéficier d'un accompagnement constructif dès le départ si l'accompagnement par le PRE se poursuit ou si la famille se saisit des suites à donner.

## Axe 3 : Soutien au langage et l'expression orale dès la Maternelle

### Développement des compétences langagières en séances individuelles à domicile et des séances en milieu scolaire

- Développer l'acquisition du langage et de l'expression orale dès la maternelle ;
- Pédagogie des dynamiques naturelles de la parole (articulation, rythme, motricité fine) ;
- Faciliter l'entrée dans la lecture et l'écriture ;
- Actions complémentaires au dispositif « Coup de pouce langage » mené par le service Enfance Jeunesse.

**Le budget global du PRE s'élève à 116 798 €, et en 2025 nous avons obtenu une subvention de 90 180 € financée par l'État.**

Il est proposé au Conseil d'administration de :

- Valider la programmation 2025-2026 du PRE de Montbéliard ;
- D'Autoriser la Présidente du CCAS pour signer les conventions partenariales et documents contractuels avec les partenaires et les familles.

Pour	:8
Contre	:0
Abstentions	:0

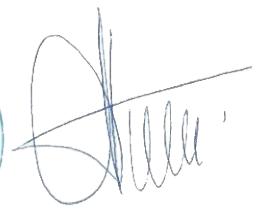
Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,  
A Montbéliard, le 15 octobre 2025

Déposée en Sous-Préfecture le 16 octobre 2025

**Pour la Vice-Présidente et par délégation,  
La Directrice**



  
**I.AOUAD**